

N° 6495²**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2012-2013

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL****concernant la participation d'un membre de l'Armée luxembourgeoise à la Force Internationale d'Assistance à la Sécurité en Afghanistan (FIAS) sous l'égide des Nations Unies dans le cadre de sa formation de psychologue**

* * *

AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

(28.11.2012)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 5 novembre 2012 à la Chambre des Députés par la Ministre aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre de la Défense. Un exposé des motifs était joint au texte du projet de règlement grand-ducal.

L'objet du présent projet de règlement grand-ducal consiste à déployer sur le terrain, en Afghanistan, un psychologue stagiaire récemment engagé par l'Armée luxembourgeoise, ceci dans le cadre de sa formation comprenant à la fois des aspects et des périodes de formation militaire et de formation professionnelle spécialisée. Ce dernier aspect impose un déploiement sur un théâtre d'opérations. Le psychologue stagiaire est affecté au contingent de l'Armée belge y remplissant une fonction de conseiller en opérationnalité.

La base légale du projet de règlement grand-ducal sous avis est constituée par la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales.

La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des Députés a donné son avis positif le 24 octobre 2012.

Le Conseil d'Etat a émis son avis le 13 novembre 2012, constatant que l'examen du texte ne soulève pas d'observation particulière, sauf qu'il faudrait remplacer, à la fois dans le corps même du dispositif que dans l'intitulé, l'expression „l'armée“ par celle de „l'Armée luxembourgeoise“.

La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des Députés recommande à la Conférence des Présidents de rendre un avis favorable au règlement grand-ducal sous rubrique.

*

La Conférence des Présidents se prononce en faveur du règlement grand-ducal et rend un avis positif au texte.

Luxembourg, le 28 novembre 2012

Le Secrétaire général,
Claude FRIESEISEN

Le Président de la Chambre des Députés,
Laurent MOSAR

